Sommaire

Droits & libertés - Vie syndicale (Page 1)
Compte Personnel de Prévention de la Précarité (Page 2)
Compte rendu du CEF du 8 décembre 2015 (Page 3)
Tract : CONTINUONS NOTRE JUSTE COMBAT CONTRE LA HAINE (Page 4)

FNIC CGT FSM Industries Chimiques

L'actualité du militant des industries chimiques

N° 279 11 décembre 2015



Droits & libertés

CRÉDIT D'HEURES SPÉCIFIQUE

Crédit d'heures global pour la préparation de la négociation (Code du travail., art. L. 2143-16 et suivant) :

- 10 heures par an dans les entreprises de 500 salariés et plus ;
- 15 heures par an dans les entreprises de 1000 salariés et plus.

Le crédit d'heures est réparti, à l'initiative du ou des délégués syndicaux, entre eux et les salariés appelés à participer à la négociation.

Ce crédit de 10 ou 15 heures est destiné à permettre la préparation de la négociation collective annuelle obligatoire.

C'est le syndicat qui choisit la répartition de ces heures en son sein, pour préparer la négociation. C'est le syndicat qui informe l'employeur de cette répartition.

Ce crédit d'heures est alloué une fois par an et non pour chacune des réunions, ni chacun des thèmes dans l'année.

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

Décembre 2015

10/12– PLASTURGIE : CMP

15/12– CHIMIE : Paritaire plénière

17/12– PETROLE : CPNE

17/12– PLASTURGIE : CNPE

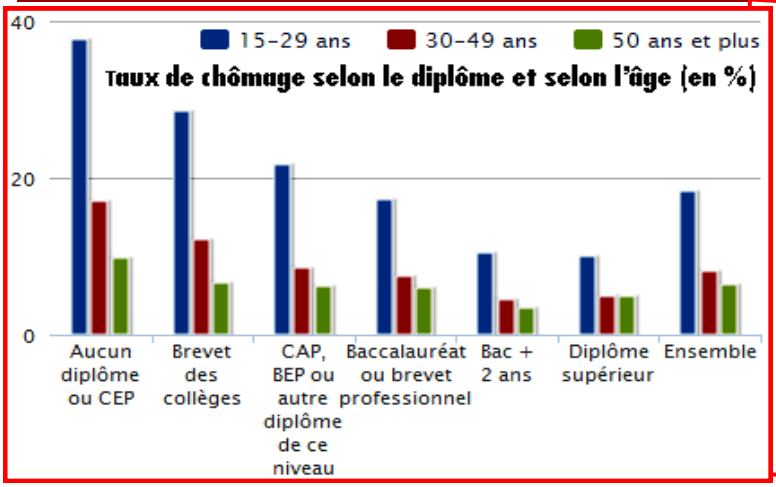
Janvier 2016

07/01– NEGOCE : Commission Mixte

12/01– CHIMIE : CCP Observatoire

14/01– PLASTURGIE : Commission Mixte

14/01– CHIMIE : Groupe paritaire



6 millions

de privés d'emploi en France, dont 57 % ne sont plus indemnisés, et 56 % des futurs retraités sont demandeurs d'emploi.

Vie syndicale

RENFORCEMENT…C'EST L'URGENCE

Que ce soit au niveau international, européen et notamment dans notre pays, les salariés, les chômeurs et les retraités vivent actuellement une remise en cause permanente des acquis, que la classe ouvrière a conquis par les luttes. Il en va du Code du travail, des Conventions collectives, de la protection sociale, des salaires, des libertés syndicales, des conditions de travail, etc.

Il faut mettre fin à tous ces reculs sociaux.

Si nous voulons être entendus, et peser dans le paysage politique et syndical, nous n'avons pas d'autre choix que de mettre en place, dans tous les syndicats, des plans de syndicalisation pour être ce que **la CGT a toujours été, un syndicat de lutte, de classe et de masse.**

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
http://www.fnic-cgt.fr -
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Directeur de publication : Carlos MOREIRA
Bimensuel– 1,06 €
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1020 S 06566
Imprimé par nos soins

Déclaration CGT sur le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité

Les derniers projets de décrets et d'arrêtés concernant le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité, sont présentés dans les différents conseils : COCT[1] – CNAV[2] - ACOSS[3].

Rappelons que ceux-ci ont été repoussés suite aux pressions du patronat.

Si la CGT partageait le fait de lier prévention et réparation ainsi que l'idée de partir de critères objectifs d'exposition à la pénibilité et non l'approche médicalisée antérieure, **les modalités concrètes de mise en œuvre sont extrêmement contestables et malheureusement les nouveaux projets ne rectifient en rien cette analyse.** Bien au contraire ils en durcissent les conditions restreignant encore un peu plus le nombre de salarié pouvant être concernés.

Quelques exemples :

- La suppression de la fiche de prévention des expositions remet en cause la notion de prévention dans le suivi individuel d'autant qu'il n'y aura pas de transmission automatique des données au médecin du travail par l'employeur alors que celui-ci a obligation de tracer les risques dans la fiche d'entreprise (Art.R.4624-37 à 41).
- Les seuils sont complètement fantaisistes, discriminants voir en contradiction avec le code du travail et dont l'évaluation relève d'une usine à gaz.
- Les nuits travaillées en alternance ne seront pas prises en compte alors que toutes les études démontrent les effets nocifs du travail alterné sur la santé et l'espérance de vie.
- Le référentiel professionnel de branche existe uniquement quand il n'y a pas d'accord et inverse le principe de hiérarchie des normes. La CGT demande une obligation de résultats vis-à-vis d'un accord de branche étendu simplifiant ainsi la procédure et la prise en compte de l'approche des postes des métiers ou des situations exposées.
- La non prise en compte des contrats de moins d'un mois alors que ce sont notamment ces catégories de salariés qui cumulent des facteurs de pénibilité, introduit des inégalités de traitement et d'exclusion.
- La liste des classes et catégories de dangers est trop limitée, la CGT demande de réintroduire tous les ACD[4] et CMR[5]. Dans la même logique, la CGT refuse tout principe de seuils d'expositions pour les ACD et CMR dans la grille d'évaluation qui, pour un certain nombre ont des effets sans seuil. Elle demande la suppression de la notion de risque faible dans la réglementation actuelle ainsi que la réintroduction par la loi, de la traçabilité de toutes les expositions professionnelles aux ACD et CMR.
- Une partie des points (20) sera neutralisée pour la formation pour un coût apparemment de 12€ de l'heure. Peut-on véritablement parler de reconversion professionnelle ? De plus le dispositif ne comportant pas de réelles incitations à la prévention, le salarié usé sera simplement remplacé par un autre plus en forme sur un poste toujours aussi pénible.

Cerise sur le gâteau, le peu de salariés ayant pu accumuler « péniblement » le nombre de points pour partir en retraite anticipé entre 60 et 62 ans se verra remettre en cause ce droit, par l'accord AGIRC ARRCO. **Ceci est profondément scandaleux.**

Rappelons qu'il y a toujours 6 ans d'espérance de vie en moins pour les salariés exposés à des travaux pénibles et 10 ans sans incapacité.

Il est fait peu de cas des inégalités de vie en bonne santé.

Cette analyse oblige notre organisation à voter contre ces projets de décrets et d'arrêtés.

La CGT continuera cependant à faire des propositions pour faire évoluer ce dispositif alliant prévention et réparation par une approche métier.

Il est urgent que le travail ne soit plus considéré comme un coût mais comme générateur de richesse et d'épanouissement.

Montreuil, le 19 novembre 2015

[1] *COCT : Conseil d'orientation sur les conditions de travail*
[2] *CNAV : Caisse Nationale Assurance Vieillesse*
[3] *ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale*
[4] *ACD : Agent chimique dangereux*
[5] *CMR : Cancérogène Mutagène reprotoxique*

Compte-rendu des travaux

Comité Exécutif Fédéral
du 8 décembre 2015

♦ Situation générale

En réponse aux évènements tragiques du 13 novembre 2015 à Paris, deux décisions politiques ont été prises par le gouvernement : premièrement, intensifier les bombardements en Syrie, qui touchent principalement les populations civiles, en même temps poursuivre le business avec les financeurs de Daesh en particulier l'Arabie saoudite et le Qatar. Et deuxièmement établir pour 3 mois (pour commencer) l'état d'urgence en France, occasion pour engager la France dans un état policier, avec une unanimité toutes couleurs politiques confondues, qui rappelle les heures sombres de « l'Union sacrée » de 1914.

Le CEF se félicite de la condamnation claire de cet état d'urgence par notre CGT, comme étant liberticide dans un contexte où le patronat continue de détourner, à son profit, les richesses créées par les seuls travailleurs, et où la justice de classe poursuit ceux qui sont en légitime défense, à savoir les militants de Goodyear, d'Air France, etc..

Cette escalade guerrière et sécuritaire est l'un des engrais du résultat du Front national aux élections régionales du 6 décembre. Mais aussi, la responsabilité des partis d'alternance, républicain et socialiste, est lourdement engagée dans la montée lente mais réelle et régulière du parti xénophobe et anti-salariés, jouant de ce parti comme d'un repoussoir qui assure l'élection de celui ou celle qui se trouve en face, quelle que soit son étiquette. Enfin, le flou politique amené par l'alliance des forces progressistes (à gauche du PS) avec le parti au pouvoir, pour assurer la « lutte des places » de quelques élus, discrédite toute alternative de progrès face à l'austérité socialiste.

Le gouvernement annonce déjà qu'il n'y aura pas de coup de pouce au SMIC au 1er janvier 2016, donnant un signal négatif pour le nécessaire relèvement des salaires et laissant dans le désarroi des millions de salariés qui ont du mal à boucler les fins de mois.

La CGT doit s'engager et poursuivre la bataille des idées au plus près des salariés pour combattre l'illusion de l'option FN et donner des perspectives de progrès immédiats et de long terme.

♦ Orga et Vie syndicale

Cotisations : il reste 186 bases représentant 1701 FNI qui n'ont rien payé pour 2014. Pour 2015, seulement 64 % de FNI sont réglés à ce jour. Un plan de travail par la direction fédérale est mis en place et fera l'objet d'un suivi régulier.

CERFA élections : de nombreux CERFA (63 pour la Fédération) ne sont pas remplis correctement d'où un plan de travail du CEF. Ces CERFA serviront au calcul de la représentativité de la CGT dans les branches.

♦ 51ème Congrès Confédéral

Les 36 mandatements des délégués FNIC ont été validés, ou sont en cours de validation, en co-désignation avec les UD.

Les délégués au 51ème Congrès seront présents aux deux prochains CEF (janvier et mars), Le Congrès confédéral est le congrès de tous les syndicats, la FNIC appelle à une participation de toutes nos bases afin d'aider au financement des petits syndicats (à remonter à la Fédération).

Libertés syndicales

LE CEF APPELLE À LA MOBILISATION LE 12/01/2016 POUR SOUTENIR LES CAMARADES DE GOODYEAR.

♦ 40ème Congrès FNIC

La FNIC CGT a fait le choix depuis 2010 d'organiser ses congrès dans des villages vacances de tourisme social. Le CEF décide que le 40ème congrès de la FNIC CGT se déroulera du 20 au 24 mars 2017 dans le village des Portes du Roussillon à Perpignan.

♦ Evolution des Conventions Collectives

Dans le contexte de volonté du gouvernement de réduire le nombre de conventions collectives de 700 à 200, la FNIC réaffirme son attachement à la logique de filières industrielles telles que celles allant du pétrole à la chimie, des liens entre caoutchouc et plasturgie, ceux entre industrie pharmaceutique et droguerie ainsi que ceux qui existent dans la distribution du médicament.

Le débat sur ces questions se poursuivra au CEF de janvier.

PAGE 4 : TRACT « CLEFS EN MAIN » À DIFFUSER MASSIVEMENT

CONTINUONS NOTRE JUSTE COMBAT

CONTRE LA HAINE

Le résultat des élections régionales laisse un froid dans le dos des travailleurs et le paysage de la France s'assombrit.

Ceux qui ont joué et continuent à courtiser les idées du FN portent une lourde responsabilité dans sa progression.

Du manque de repères aux fins de mois difficiles, avec la peur au ventre des lendemains, les Français, par leurs votes, **se désolidarisent de la politique et condamnent les politiques d'austérité imposées par le FMI, le BCE et l'Europe.**

REDONNONS LES POUVOIRS ET LA SOUVERAINETÉ AU PEUPLE.

La FNIC CGT ne se satisfait pas de ces résultats électoraux et **a toujours condamné et combattu les idées xénophobes d'extrême droite et le fascisme**. Plutôt que de s'acharner contre ceux qui contribuent à développer les richesses dans notre pays, à criminaliser l'activité syndicale, **l'État socialiste** français, via ses procureurs et de par les jugements de classe condamnant des militants de la CGT Goodyear Amiens et Air France à des peines de prison et à de fortes amendes, **devrait mettre autant d'énergie à mettre en œuvre des politiques de progrès social.**

LA CGT CONTINUERA À RASSEMBLER LES SALARIÉS POUR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES.

- ☞ **Réduire le temps de travail à 32 h par semaine,**
- ☞ **Augmenter les salaires avec un SMIC à 1900 € par mois,**
- ☞ **Développer l'investissement industriel.**

CELA EST POSSIBLE AU REGARD DES BÉNÉFICES QU'ENGENDRENT LES ENTREPRISES : Total, Michelin, Sanofi, Rhodia/Solvay, Air Liquide, l'Oréal : **un milliard de bénéfices en 6 mois sur 2015 !**

Le salaire socialisé des salariés est réinvesti dans l'économie locale et nationale : transport public, école, santé. A contrario, l'argent que nous vole le patronat est joué en Bourse, ne sert qu'à la finance, au capital et en rien à l'évolution économique de notre pays.

Le 2 décembre 2016, les salariés ont battu le pavé dans les rues malgré l'état d'urgence. Et, nous devons continuer à décréter l'urgence sociale en reprenant la rue pour les droits et libertés à l'entreprise, la paix et le désarmement, le progrès social avec des hausses de salaires et la réduction du temps de travail.

LA FNIC CGT APPELLE LES SALARIÉS À LA MOBILISATION et il ne doit pas y avoir de trêve dans la lutte. **DÉBATTONS** avec les salariés, **POSONS** nos revendications et **ENGAGEONS** la lutte face au rouleau compresseur de la finance.

L'intervention des salariés est la seule issue pour gagner sur nos revendications : allons chercher notre argent : **CELUI QUE NOUS AVONS GAGNÉ PAR NOTRE FORCE DE TRAVAIL !**

CHAQUE SALARIÉ DOIT DEVENIR ACTEUR DANS LA VIE SOCIALE DE SON ENTREPRISE. ADHÉREZ À LA CGT LUI DONNE DE LA FORCE, DES RÉFLEXIONS, DES ÉCHANGES POUR CONSTRUIRE DES REVENDICATIONS ET COMBATTRE LE CAPITAL.

RENFORCER NOTRE CGT DEVIENT INCONTOURNABLE POUR LE SUCCÈS DE NOS LUTTES.